

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BESANCON

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 45 professeurs des écoles hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles au titre de l'année 2024. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
M. PAGUET		DAVID	IEN VESOUL 3 5 PLACE BEAUCHAMP 70000 VESOUL
MM FRAND		FRANCOISE	E.P.PU MONT PAUTET RUE ROMAINE 70800 ST LOUP SUR SEMOUSE
MM OTHY		KARINE	E.M.PU J MOREL LES REPES RUE DES FLEURS 70000 VESOUL
MM BERGEZ	BAUDOT	SYLVIE	IEN VESOUL 2 + ASH 5 PLACE BEAUCHAMP 70000 VESOUL
M. NODE		LAURENT	E.P.PU ROALD DAHL 4 RUE DU STADE 70000 VELLEFAUX
M. GRELIER		STEPHANE	E.P.PU 2 RUE EN CHAILLOT 70190 AUTHOISON
MM ARNOULD		CARINE	E.P.PU RUE DES VIGNES 70190 TRESILLEY

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM OUDOT CORDIER	SOPHIE	E.P.PU 31 RUE DU 10 SEPTEMBRE 70700 GY
M. MELOT	PATRICK	E.P.PU LE CHANOIS 20 RUE ROBERTE LUZET 70800 ST LOUP SUR SEMOUSE
MM ROSSI	ISABELLE	E.P.PU 14 RUE NICOLAS PERRENOT 70190 GRANDVELLE ET LE PERRENOT
M. NACER	RACHID	E.E.PU ECOLE ELEMENTAIRE LA POLOGNE IMPASSE MARIE RICHARD 70200 LURE
MM CARMANTRAND	LAURENCE	E.P.PU QUA SAINT VALERE 5 RUE DE REMAUCOURT 70170 PORT SUR SAONE
MM BAIGUE	SANDRA	E.P.PU CHEMIN DU THIOULOTS 70190 BOULT
MM RATTONI BURKI	NELLY	E.P.PU MOISE LEVY 6 RUE DES ECOLES 70100 GRAY
MM MARJANI COUSSEMENT	VALERIE	E.M.PU RUE PETIT 13 RUE PETIT 70000 VESOUL
MM BOLMONT VANCON	CORINNE	E.P.PU 2 RUE DES ACACIAS 70000 QUINCEY
MM LEPAUL	CHRISTELLE	IEN LUXEUIL 15 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY 70300 LUXEUIL LES BAINS
M. BRUEY	ARNAUD	IEN VESOUL 2 + ASH 5 PLACE BEAUCHAMP 70000 VESOUL
MM ROY	EVELYNE	E.P.PU 248 RUE DU 13 SEPTEMBRE 70110 VILLERSEXEL

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM PARIS	SOPHIE	E.P.PU DU BOIS LA DAME 15 AVENUE MARECHAL DE LATTRE DE 70300 LUXEUIL LES BAINS
MM COSTILLE MARION	NADINE	E.P.PU BD RICHEL 4 BOULEVARD RICHEL 70300 LUXEUIL LES BAINS
MM TABIS RAMOS	LAETITIA	E.P.PU LES FOUGERES RUE DE BLANZEY 70220 FOUGEROLLES
M. LORRAIN	ALAIN	E.P.PU 2 RUE DES ACACIAS 70000 QUINCEY
MM DIRAND LAROCHE	RACHEL	E.P.PU 41 RUE D'HERICOURT 70200 ROYE
MM CLERC ROUSSEL	VALERIE	E.P.PU RUE DU MOULIN 70400 COISEVAUX
MM PINOT FRANCOIS	GAELE	E.P.PU 4 RUE DU TACOT 70200 ST GERMAIN
MM CHAPUIS LEBLANC	NATHALIE	E.P.PU 12 RUE XAVIER DE MONTEPIN 70100 APREMONT
MM RODRIGUES LEUVREY	MARTINE	E.P.PU 41 RUE D'HERICOURT 70200 ROYE
MM BLAISE	SYLVIE	E.P.PU RUE CORNE 70200 MOFFANS ET VACHERESSE
MM MARQUES	FATIMA	E.P.PU 2 RUE EN CHAILLOT 70190 AUTHOISON
MM BOULANGER	VALERIE	E.P.PU EDMOND BOUR 3 RUE RUE DES TERREAUX 70100 GRAY

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM VIENE	COURROY	CAROLINE	E.M.PU DU VILLAGE RUE MARCEL ROZARD 70000 FROTEY LES VESOUL
MM LANGROGNET	ABRANT	BEATRICE	E.P.PU PLACE 70190 VORAY SUR L OGNON
MM BOURQUARD	POURRAZ	PATRICIA	E.P.PU 41 RUE D'HERICOURT 70200 ROYE
MM MASSENET	MOROT	LYDIE	ZR ZONE BRIGADE BANALISE
MM FAIVRE-SONTOT	FAIVRE	ELISABETH	E.P.PU DU CENTRE 11 GRANDE RUE 70270 MELISEY
MM BAUDU	GRANDHAY	ISABELLE	E.P.PU 1 RUE DES ECOLES 70120 LAVONCOURT
MM SANSEIGNE	MANCHE	NADINE	E.P.PU 27 GRANDE RUE 70240 SAULX
MM GAMET	EME	VALERIE	E.P.PU RUE DU STADE 70230 LOULANS VERCHAMP
MM DURIG		MAGALI	E.P.PU 2 PLACE DE LA MAIRIE 70150 CHAMBORNAY LES PIN
MM ROBERT-VERD		VIRGINIE	CLG JEAN MACE QUAI DR PETITJEAN 70014 VESOUL CEDEX
MM THIEBAUD		PATRICIA	E.E.PU 52 RUE DE GRANDVELLE 70000 AUXON
MM NODE	LACLEF	LAETITIA	E.E.PU DE LONGEVILLE 126 GRANDE RUE 70000 ECHENOZ LA MELINE

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM MARTIN		MARYLINE	E.P.PU 12 B GRANDE RUE 70200 MAGNY VERNOIS
MM KREBS	BOHL	CHRISTELLE	E.P.PU GROUPE SCOLAIRE DU STADE RUE PIERRE DE COUBERTIN 70000 VESOUL
	BONNET		

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 09/07/2024

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BESANCON

Pour la rectrice et par délégation,
l'inspecteur d'académie, directeur des
services de l'éducation nationale.


Philippe Destable

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet intervenant dans un délai de 2 mois après la décision implicite - c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision - vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite de rejet intervenant dans un délai de 2 mois après la notification de la présente décision - vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite

pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de15.89 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 84.44 % la part des hommes est de..... 15.56 %.